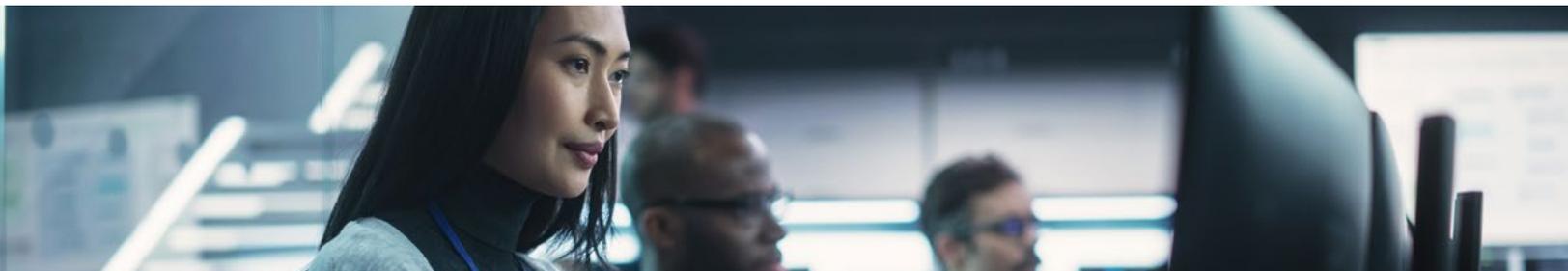


Services de gestion des cyberrisques d'AIG



Niveau II : CyberEdge® Prime de 900 \$ à 4 999 \$



Même en déployant toutes les ressources de son service informatique pour se protéger contre les cyberattaques, une entreprise demeurera trop souvent vulnérable dans un environnement technologique en rapide évolution. Dans le cadre du programme de cyberrésilience d'AIG, les assurés disposant d'une police CyberEdge dont la prime annuelle est de 900 \$ à 4 999 \$ bénéficient d'un large éventail d'outils et de services (d'une valeur pouvant aller jusqu'à 8 000 \$) pour prévenir les cyberincidents de manière proactive.

Formation en ligne sur la cybersécurité et simulations d'hameçonnage pour les employés

Cours de formation et de conformité rapide et mesurable pour un maximum de 50 employés, offert dans plus de 30 langues et adapté aux rôles des employés afin de renforcer les politiques de sécurité des clients. [En savoir plus](#)

Cotes de sécurité

Permet aux clients d'évaluer l'état de sécurité de leur réseau et de leur présence en ligne depuis une perspective externe, grâce à des systèmes de notation clairs et faciles à comprendre.

[En savoir plus](#)

Exposition d'identifiants sur l'Internet clandestin (Darknet)

Permet d'identifier les cyberrisques spécifiques au domaine en détectant les données sensibles de l'entreprise exposées sur l'Internet clandestin. Des rapports personnalisés sont fournis sur le domaine des clients, offrant une vue détaillée des risques. [En savoir plus](#)

Évaluation des risques liés aux rançongiciels

Évaluation personnalisée des risques associés aux rançongiciels, basée sur les informations les plus récentes en matière de menaces. Cette évaluation permet de catégoriser et coter les contrôles clés mis en place par les clients pour prévenir les incidents de rançongiciel. [En savoir plus](#)

Évaluation des risques liés à l'identité

Évaluation des risques associés à l'infrastructure Active Directory des clients afin d'identifier les vulnérabilités et les expositions potentielles. Comprend une consultation avec un technicien pour interpréter les résultats et répondre aux questions. [En savoir plus](#)

CyberMatics®

Le service technologique breveté d'AIG aide les clients à évaluer leur exposition aux cyberrisques, à prioriser la mise en œuvre de contrôles pour réduire ces risques et à prendre des décisions d'investissement plus éclairées concernant son programme de cybersécurité. Ce service offre également l'avantage de modalités et conditions de police mieux adaptées aux besoins.

[En savoir plus](#)

Plan d'intervention sur mesure en cas d'incident

Un modèle de plan d'intervention en cas d'incident spécifiquement adapté à la taille de l'organisation, afin que les clients puissent intervenir de manière appropriée, rapide et efficace en cas de cyberincident.

[En savoir plus](#)

Portail d'information sur la cybersécurité

Accès en ligne (24 par jour, 7 jours par semaine) à des informations actualisées sur la cybersécurité, y compris des listes de contrôle des meilleures pratiques, des données sur les réclamations et un calculateur d'atteintes à la sécurité. [En savoir plus](#)

Plateforme de communication CyberEdge

Alimentée par Cygnvs, la plateforme facilite la collaboration hors réseau pour une gestion efficace des interventions en cas d'incident et la déclaration des cyberincidents à AIG.

[En savoir plus](#)

Orientation sur le processus de règlement des réclamations d'AIG

Examen individuel des étapes critiques d'intervention et de déclaration que les clients doivent suivre en cas de cyberincident.

[En savoir plus](#)

Ligne d'assistance en cas de cyberincident

Dès qu'un client appelle la ligne d'assistance en cas de cyberincident (24h par jour, 7 jours par semaine) au 1-800-CYBR-345 (1-800-292-7345), l'équipe des réclamations CyberEdge coordonnera avec lui la mise en œuvre de son plan d'intervention, fera appel à tous les fournisseurs nécessaires pour identifier les menaces immédiates, et lancera les processus de restauration et de rétablissement.

Commencez dès maintenant. Contactez l'équipe de conseillers en gestion des cyberrisques d'AIG à cyberlosscontrol@aig.com.

L'assuré n'a aucune obligation d'utiliser les services que AIG met à sa disposition. AIG peut modifier (en ajoutant, supprimant ou remplaçant un outil ou un service) ou interrompre la disponibilité des services à tout moment. AIG peut s'associer à des fournisseurs tiers pour fournir tout ou partie des services. Dans certains cas, AIG peut détenir une participation dans certains vendeurs tiers. AIG ne cautionne pas les services fournis par un vendeur tiers et n'assume aucune responsabilité à cet égard. Le choix d'utiliser ou non les services disponibles, y compris les services fournis par un fournisseur tiers, est laissé à la seule et entière discrétion du titulaire de la police. Si le titulaire de la police choisit d'utiliser ces services, il entre dans une relation directement avec le fournisseur tiers. L'assuré peut avoir droit à une démonstration gratuite et/ou peut se voir facturer des frais par le fournisseur tiers pour ces services. Tout rabais accordé par le fournisseur tiers peut être disponible uniquement tant que le titulaire de la police a une cyberpolice en vigueur avec AIG. L'assuré est responsable de tout paiement au fournisseur tiers et peut être tenu de conclure une entente de service directement avec le fournisseur.

L'American International Group, Inc. (AIG), est l'une des principales sociétés d'assurance internationales. Le groupe de sociétés membres d'AIG offre aujourd'hui une vaste gamme de services d'assurance biens et responsabilité, d'assurance vie, de solutions de retraite et de produits financiers à nos clients dans près de 190 pays et territoires. Nous offrons divers produits et services conçus pour aider les entreprises et les particuliers à protéger leurs biens, à gérer leurs risques et à assurer la sécurité de leurs régimes de retraite. Les actions ordinaires d'AIG sont négociées sur la bourse de New York.

Vous pouvez obtenir de plus amples renseignements sur AIG en consultant les sites suivants : www.aig.com | YouTube: www.youtube.com/aig | Twitter: @AIGinsurance www.twitter.com/AIGinsurance | LinkedIn: www.linkedin.com/company/aig. Ces références, ainsi que des renseignements supplémentaires sur AIG, ont été fournis pour des raisons de commodité. Les renseignements contenus sur ces sites Web ne sont pas incorporés par renvoi dans ce produit.

AIG est le nom commercial utilisé dans le cadre des activités mondiales d'assurance de l'American International Group, Inc. La Compagnie d'assurance AIG du Canada est le souscripteur autorisé des produits d'assurance commerciale et d'assurance individuelle au Canada. La présente protection pourrait ne pas être disponible dans toutes les provinces et tous les territoires et est assujettie aux termes et aux conditions des polices en vigueur. Les produits et les services de nature autre que l'assurance pourraient être fournis par des tierces parties indépendantes. Le logo d'AIG et le nom AIG sont des marques de commerce déposées de l'American International Group, Inc., utilisées sous licence par La Compagnie d'assurance AIG du Canada. Pour obtenir de plus amples renseignements sur AIG Canada, visitez notre site Internet à l'adresse suivante : www.aig.ca.